

SAGE Marne et Beuvronne Compte-rendu du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne et Beuvronne

Jeudi 04 avril 2024 à 10 heures

Participants:

NOM	PARTICIPATION				
Collège des collectivités et des structures gestionnaires de l'eau (4 présents)					
Jacques DELPORTE SIAM	Présent(e)				
Nathalie TORTRAT CR Île-de-France	Présent(e)				
Jean Marc CHANUSSOT CD Seine-et-Marne	Excusé(e)				
Pierre LAPORTE CD Seine-Saint-Denis	Présent(e) - Visio				
Régis SARAZIN CA du Pays de Meaux	Excusé(e)				
Laurent DELPECH CA Marne et Gondoire	Excusé(e)				
Jean-Luc SERVIERES CA Roissy Pays de France	Présent(e) - Visio				
Fernand VERDELLET CA Val d'Europe Agglomération	Excusé(e)				
Collège des usagers (3 présents)	1				
Claude GAUTRAT France Nature Environnement	Présent(e)				
Éric GENET Veolia	Présent(e)				
Fabien GARNIER Saur	Présent(e)				
Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (3 présents)					
Lydia PROUVÉ AESN	Présent(e) - Visio				
Aurélie CARROGET DRIEAT	Présent(e) - Visio				
Grégory MOREAU DDT77	Présent(e) - Visio				
Présents à titre consultatif (3)					

Hervé PÉRÈS AMO Conseil SAGE	Présent(e)		
Jean-Michel MOSKOVOY SIAM	Présent(e)		
Amandine HASSANI SIAM	Présent(e)		

Composition du bureau					
En exercice	Présents				
14	10				

Pièces jointes au compte-rendu:

- La présentation PPT ;
- La convention de participation financière.

Objet de la réunion : Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Marne et Beuvronne.

- 1. Présentation de l'étude d'élaboration et du planning
- 2. Présentation des nouveaux montants des cotisations et de la convention de participation financière
- 3. Informations et questions diverses
 - Étude quantitative interSAGE
 - Réflexion sur les commissions thématiques
 - Validation du LOGO
 - Date de la prochaine CLE

Accueil des participants et présentation de l'ordre du jour par Monsieur Jacques DELPORTE.

1. Présentation des nouveaux montants des cotisations et de la convention de participation financière

Dans l'attente de Madame Lydia PROUVÉ qui présente le point 1 (présentation de l'étude d'élaboration) de l'ordre du jour, Monsieur Jacques DELPORTE propose de commencer le Bureau par le point 2 (présentation des nouveaux montants des cotisations).

Monsieur Jacques DELPORTE indique qu'une inversion dans la formule de calcul votée lors du précédent Bureau du 23 octobre 2023 (moyenne 1/3 population, 2/3 surface) s'est produite et s'en excuse.

Monsieur Jacques DELPORTE et Monsieur Jean-Michel MOSKOVOY présentent les nouveaux montants pour chacune des collectivités.

	ectivités	Population totale des communes concernées par le périmètre du SAGE (RP 2020, INSEE) hab.	Surface concernée (km²)	Montants erronés	Montants (en euros) de la participation pour l'année 2024
1	CA Coulommiers Pays de Brie	2 040	2	511	397
2	CA du Pays de Meaux	108 278	200	34 488	35 831
3	CA Marne et Gondoire	108 133	91	27 705	22 310
4	CA Roissy Pays de France	94 625	145	28 282	27 597
5	CA Val d'Europe Agglomération	36 782	21	8 809	6 359
6	CC du Pays de l'Ourcq	10 182	78	6.926	10 735
7	CC Plaines et Monts de France	26 238	134	13 664	19 297
8	CC du Pays de Valois	9 604	47	4 891	6 843
9	Tremblay-en- France	36 477	8	7,915	4 665
10	CAPVM	8 652	1	1807	966
	Total	441 011 hab.	726 km ²	T35 000 €	135 000 €

Monsieur Jean-Michel MOSKOVOY et Monsieur Hervé PÉRÈS présentent la possibilité de calculer le montant des cotisations pour l'année 2024 à partir d'une population « réelle » (cf. PPT).

Monsieur Hervé PÉRÈS explique sa méthode de calcul : certaines communes sont entièrement incluses dans le périmètre du SAGE et d'autres sont périphériques, partiellement incluses et concernées par d'autres SAGEs. Afin de rendre compte au mieux de ces différences et de ne pas faire cotiser les mêmes habitants plusieurs fois au titre de différents SAGEs, Monsieur Hervé PÉRÈS propose de ne compter que la population au prorata de la surface concernée.

Monsieur MOSKOVOY constate que quelque soit le calcul, il est difficile de connaître la population « réelle » concernée par le périmètre du SAGE.

Monsieur Jacques DELPORTE propose d'affiner ces réflexions sur la population « réelle » lors de l'écriture des statuts du futur syndicat qui portera la mise en œuvre du SAGE ; et soumet de valider les montants de la participation financière des collectivités pour l'année 2024 (cf. tableau ci-dessus), conformément au choix des données et à la méthode de calcul déjà validés lors de la précédente CLE du 05 décembre 2023, qui permettent de rectifier l'erreur matérielle.

Le Bureau ne s'oppose pas à cette proposition.

2. Présentation de l'étude d'élaboration et du planning

Présentation de l'étude

Madame Lydia PROUVÉ présente la nature des phases de l'étude d'élaboration du SAGE et le planning estimé.

État des lieux : Dans le cadre de la réalisation de l'état initial, le prestataire apportera une expertise globale et critique des connaissances fondée sur une collecte complète et structurée des informations et des approches disponibles sur le territoire du SAGE. Il s'agira dans un premier temps de constituer un recueil des données et des connaissances existantes sur le bassin, pour l'ensemble des thématiques à enjeux (cf. document de synthèse) (AEP, assainissement, aménagement du territoire, milieux naturels, inondations...). Il évaluera dans un second temps les manques de connaissances à partir des informations disponibles/collectées pour chaque thème.

<u>La durée de l'état des lieux est estimée à 8 mois</u> pour 2 réunions du Bureau, 1 réunion de CLE, 6 réunions avec les commissions thématiques, une trentaine ou plus d'entretiens avec les acteurs du territoire.

Diagnostic : Le diagnostic a pour objectif la confirmation et la formulation des enjeux du territoire, en concertation, en validant ou précisant les enjeux pressentis dans le cadre du changement climatique et en identifiant éventuellement des enjeux supplémentaires suite à l'état initial effectué.

<u>La durée du diagnostic est estimée à 7 mois</u> pour 3 réunions du Bureau, 1 réunion de CLE, 6 réunions avec les commissions thématiques.

Tendances et scénarios: L'objectif de cette étape est de se projeter dans le futur, à 10 ans et plus (20-30 ans) en estimant les tendances d'évolution des usages de l'eau, de leur impact sur les milieux aquatiques et ce, en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées (déclinaison locale du programme de mesures du SDAGE Seine-Normandie notamment) et des impacts du changement climatique. Plusieurs scénarios seront présentés: scénario tendanciel (état du milieu sans la plus-value du SAGE), scénarios alternatifs (variantes qui reposent sur le programme d'actions à mettre en œuvre à différents niveaux d'ambition).

<u>La durée de la phase tendances et scénarios est estimée à 10 mois</u> pour 1 réunion avec les élus du bassin, 3 réunions de Bureau, 2 réunions de CLE, 9 réunions avec les commissions thématiques.

Choix de la stratégie : L'objectif de cette 4ème phase est la présentation et la mise en débat des scénarios alternatifs au sein de la CLE afin que celle-ci définisse les objectifs du SAGE et les moyens d'y parvenir, c'est-à-dire choisisse sa stratégie.

<u>La durée du choix de la stratégie du SAGE est estimée à 5 mois</u> pour 6 réunions de Bureau, 3 réunions de CLE, 3 réunions avec les commissions thématiques.

Présentation approfondie du planning du marché et des critères de jugement des offres

Monsieur Hervé PÉRÈS présente les critères de jugement des offres et l'exécution du marché.

La consultation, appel d'offres ouvert au vu de l'estimation (490 000 € HT) :

- Le prix (propositions : 35/100, dont 5/35 pour les prix unitaires « prestations supplémentaires »);
- La valeur technique (65/100):
 - o <u>Moyens humains</u> (15/65) : Qualifications, expériences (ont-ils travaillé sur d'autres SAGE ?) etc.
 - Moyens matériels dont la réalisation des outils cartographiques (10/65): Synthèse des données, modalités de réalisation, logiciels etc.
 - Méthodologie envisagée (25/65) : Méthodologie précise par phases etc.;
 - o <u>Mode d'organisation</u> (15/65) : Qualité et cohérence du planning, communication, conduite de réunions etc. ;

Monsieur Jean-Michel MOSKOVOY recommande d'inscrire dans le règlement de consultation la formule mathématique de notation, qui est la suivante :

Prix de l'offre moins disante

x 35

Prix de l'offre étudiée

Monsieur Hervé PÉRÈS indique que le CCTP est bientôt terminé, les pièces telles que la fiche marché et la DPGFU vont bientôt être transmises à la CAMG, qui s'occupera ensuite de la réalisation des pièces administratives du marché. À partir du moment où l'avis d'appel public à la concurrence est envoyé, le bureau d'étude disposera d'un délai de réponse d'environ 50 jours. Le délai de validité des offres est de 120 jours.

Monsieur Jean-Michel MOSKOVOY précise que Monsieur Jacques DELPORTE n'a pas encore la délégation pour signer ce type de marché et qu'il faudra donc délibérer en mai afin d'autoriser le Président à lancer la consultation, signer le marché ainsi que tous les avenants y afférents.

Monsieur Hervé PÉRÈS propose une remise des offres au début du mois de juillet, soit une délibération prise le mercredi 15 mai 2024 par le SIAM, structure porteuse du SAGE. Le marché sera donc lancé après le comité syndical du mois de mai. La notification officielle aura lieu en octobre.

Le Bureau ne s'oppose pas à ces propositions.

3. Informations et questions diverses

- Étude quantitative interSAGE

Madame Amandine HASSANI explique que le SDAGE Seine Normandie 2022-2027 identifie les territoires du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer, Marne Confluence et Marne et Beuvronne comme des secteurs à l'équilibre quantitatif fragile sur les eaux superficielles (MC et MB) et souterraines (CEVM). Le lancement d'une étude interSAGE sur les volumes prélevables permettra de rendre compte des connaissances que nous avons sur le territoire.

Madame Amandine HASSANI précise qu'un appel à projet sur les études des volumes prélevables est paru en mars 2024 sur le site de l'agence de l'eau. Le taux d'aides maximum de l'agence s'élève jusqu'à 100 % du montant éligible du projet, la date de limite de dépôt est le 30 septembre 2024. La CLE du SAGE Marne et Beuvronne devra délibérer avant cet été sur la convention de partenariat avec la structure porteuse de l'étude (le SIAH – structure qui porte le SAGE CEVM).

Monsieur Hervé PÉRÈS interroge l'extension prévue jusqu'à la Marne et explique qu'il sera nécessaire de prendre en compte les deux rives concernées, et non pas uniquement la seule rive droite, si la nappe d'accompagnement de la rivière est incluse.

Monsieur Jacques DELPORTE précise que les masses d'eau s'affranchissent des logiques des périmètres des SAGEs et que réaliser cette étude entre SAGEs fait sens. Monsieur Jacques DELPORTE indique que ce sera à la CLE de délibérer fin juin, début juillet à ce sujet.

Monsieur Grégory MOREAU, Monsieur Claude GAUTRAT soutiennent cette proposition.

- Réflexion sur les commissions thématiques

Monsieur Jacques DELPORTE présente les différentes commissions thématiques existantes chez nos SAGEs voisins et invite à la réflexion.

Madame Amandine HASSANI précise qu'il est possible de créer des commissions thématiques temporaires lors de la phase « état des lieux » de l'élaboration du SAGE.

Validation du LOGO

Monsieur Jacques DELPORTE propose de valider le logo.

Le Bureau ne s'oppose pas à cette proposition et valide le logo.

- Date de la prochaine CLE

Monsieur Jacques DELPORTE propose d'organiser la prochaine CLE fin juin, début du mois de juillet.

Aucune question n'est soulevée.

Monsieur Jacques DELPORTE remercie les participants et lève la séance à 11h40.